

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3713)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« précité »,

les mots :

« mentionné au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.